

## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DU GROUPE IBERDROLA

Le conseil d'administration d'Iberdrola, S.A. (la « Société ») reconnaît l'environnement comme un facteur conditionnant toute activité humaine et à la fois, comme un facteur de compétitivité pour les entreprises. Ainsi, consciente de l'importance de ce facteur dans le développement de sa mission d'entreprise, la Société s'engage à promouvoir l'innovation dans ce domaine et l'éco-efficacité (la réduction de l'impact environnemental par unité de production), à réduire progressivement les impacts environnementaux de ses activités, installations, produits et services, et à dédier tous ses efforts à l'harmonisation du développement de ses activités avec le droit légitime des générations futures à vivre dans un environnement adéquat.

Cet engagement est pris et soutenu par la présente politique, qui a pour objectif de faire intégrer progressivement à tous les niveaux de l'organisation la considération et le respect de l'environnement dans la planification et le développement futur des activités de la Société. De même, tous les employés de la Société devront contribuer via leur travail quotidien à la satisfaction des objectifs adoptés dans ce domaine.

Pour permettre la mise en pratique desdits engagements, les actions de la Société doivent être guidées par les **principes de conduite** suivants :

- **INTÉGRER** pleinement la dimension environnementale et le respect de l'environnement à la stratégie de la Société ;
- **ASSURER** en permanence la compatibilité entre rendement économique et protection de l'environnement, à travers l'innovation et l'éco-efficacité ;
- **INCLURE** la dimension environnementale aux processus de décision sur les investissements, la planification et l'exécution des activités, en encourageant sa considération dans les analyses coût-bénéfice ;
- **ÉTABLIR** des systèmes de gestion adaptés qui contribuent à réduire les risques environnementaux et incluent :
  - Le strict respect de la législation, des différents engagements internationaux souscrits et de la réglementation interne en matière d'environnement applicables aux activités, installations, produits et services de la Société, en prenant aussi en compte la tendance législative et les pratiques internationales les plus avancées, et en établissant des procédures permettant de suivre et contrôler le respect desdits engagements ;
  - Un effort continu d'identification, évaluation et réduction des effets environnementaux négatifs des activités, installations, produits et services de la Société ;
  - L'information et la formation des employés sur les effets dérivés du développement de processus et produits de la Société, afin de minimiser les effets négatifs de ses activités sur la santé et l'environnement ;
  - Le développement de plans et programmes établissant des objectifs, l'actualisation des plans d'urgence et le développement d'audits internes permettant de réduire les risques, minimiser les effets environnementaux négatifs et contrôler régulièrement les avancées et l'efficacité des mesures appliquées tout en encourageant l'amélioration continue des procédures et pratiques de la Société ;
- **RESPECTER** la nature, la biodiversité et le patrimoine historique et artistique des sites naturels accueillant les installations de la Société ;
- **ENCOURAGER** la recherche et le développement de nouvelles technologies et procédés qui contribuent à faire face au changement climatique et aux autres défis environnementaux en appliquant une orientation préventive, rendent possible une utilisation plus efficace des ressources et permettent d'avancer vers un modèle énergétique plus durable ;
- **PROMOUVOIR** un comportement conforme aux principes de la présente politique parmi les principaux groupes d'intérêt de la Société, et évaluer leur alignement sur ladite politique, particulièrement dans le cadre de la sélection de sous-traitants et fournisseurs ;
- **ÉTABLIR** un dialogue constructif avec les administrations publiques, organisations non gouvernementales, actionnaires, clients, communautés locales et autres groupes d'intérêt dans le but de :
  - Travailler conjointement sur la recherche de solutions aux problèmes environnementaux ;
  - Contribuer au développement d'une politique publique utile d'un point de vue environnemental et efficace en termes économiques ;
  - Sensibiliser sur l'importance de la prise de mesures pour la réduction des émissions de gaz à effet de serre ;
- **INFORMER** dans la transparence sur les activités et les résultats environnementaux, via les canaux traditionnels adaptés pour favoriser la communication avec les principaux groupes d'intérêt.